



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2017

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des communes.

Présents : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, PRUDENT Valérie, BOUTARIN Chantal, BOUVET Didier, GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane (arrivé au début de la 7^{ème} délibération), MAGNIN Rémi, MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves, PERRET Gilles, SOCHAN Fabienne.

Absents excusés : ZADJIAN Eric (procuration donnée à Mme Bucz), BOZON Marie-Pierre (procuration donnée à Mme Prudent), BRISSAUD Aurélie (procuration donnée à M. Chatel).

Absents : BERTO Laëtitia, DELERUE Nathalie, FAVIER Benoît.

Mme Aurore Galtier est nommée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 12 janvier 2017

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

Mme le Maire fait état au conseil municipal des décisions prises depuis la dernière séance :

- décision AG 2017 01 : révision du loyer de M. Beugin,
- décision AG 2017 02 : révision du loyer de M. Bergoen,
- décision AG 2017 03 : révision du loyer de Mme Mottaz,
- décision AG 2017 04 : révision du loyer de Mme Legrand.

Avant de voter les délibérations, le conseil municipal a accueilli Mme Irène Clerc, bibliothécaire de la commune, venue présenter son rapport annuel 2016 (lecteurs, animations, acquisitions et bilan financier, prévisions d'animations et de budget pour 2017). Les élus remercient Irène pour sa présentation et saluent son travail et son implication constante à la bibliothèque de Saint-Jeoire ainsi que le travail mené au niveau intercommunal en la matière.

Le conseil municipal a approuvé 12 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

Travaux de requalification et de sécurisation du centre-bourg - demande de subvention à l'ONAC-VG (office national des anciens combattants et victimes de guerre).

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser la requalification et la sécurisation du centre-bourg de la commune.

Vu la décision de la commune de lancer les travaux de requalification et de sécurisation du centre-bourg dès 2017 ;

Vu la concertation menée en amont des travaux par la collectivité et notamment celle adressée aux associations d'anciens combattants du territoire pour le déplacement du monument aux morts de la place du marché vers le parvis de la mairie ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande de subvention à l'ONAC-VG sur la programmation de l'exercice 2017.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre du déplacement du monument aux morts dont la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité (19 voix) :

⇒ décide de lancer le projet de requalification et de sécurisation du centre-bourg de Saint-Jeoire, dont le montant estimatif global s'élève à 1 851 000 € HT (travaux d'un montant estimatif prévisionnel provisoire global de 1 776 093.50 € HT dont 40 000 € HT pour les travaux de déplacement du monument aux morts et 1 620 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre) ;

⇒ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre du déplacement du monument aux morts auprès de l'ONAC-VG de la Haute-Savoie dont le plan de financement est le suivant :

Coût du projet de requalification et de sécurisation du centre-bourg (partie déplacement monument aux morts et MOE)	41 620 € HT
Autofinancement 2017	31 620 € HT
Besoin de financement par subvention auprès de l'ONAC-VG	10 000 € HT

Recrutement d'agents saisonniers en 2017 - poste 1 soutien espaces verts

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel de soutien au service espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison notamment de l'activité importante en cette saison pour ce service ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix) :

- ⇒ décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent de soutien au service espaces verts à temps plein (35 heures par semaine) à compter du 18/04/2017 et jusqu'au 22/09/2017,
- ⇒ décide que la rémunération sera calculée sur la base du traitement afférent à l'indice majoré 316,
- ⇒ habilite Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Recrutement d'agents saisonniers en 2017 - poste 2 soutien espaces verts

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel de soutien au service espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison notamment de l'activité importante en cette saison pour ce service ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix) :

- ⇒ décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent de soutien au service espaces verts à temps plein (35 heures par semaine) à compter du 03/07/2017 et jusqu'au 25/08/2017,
- ⇒ décide que la rémunération sera calculée sur la base du traitement afférent à l'indice majoré 316,
- ⇒ habilite Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Recrutement d'agents saisonniers en 2017 - poste 3 manifestations et soutien espaces verts

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel en charge des manifestations et du soutien au service espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison notamment des nombreuses manifestations prévues cette année à Saint-Jeoire et de l'activité importante en cette saison pour le service espaces verts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix) :

- ⇒ décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent de soutien au service manifestations (et soutien espaces verts) à temps plein (35 heures par semaine) à compter du 06/06/2017 et jusqu'au 31/08/2017,
- ⇒ décide que la rémunération sera calculée sur la base du traitement afférent à l'indice majoré 316,
- ⇒ habilite Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Recrutement d'agents saisonniers en 2017 - poste 4 manifestations et soutien espaces verts

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel en charge des manifestations et du soutien au service espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison notamment des nombreuses manifestations prévues cette année à Saint-Jeoire et de l'activité importante en cette saison pour le service espaces verts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix) :

- ⇒ décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent de soutien au service manifestations (et soutien espaces verts) à temps plein (35 heures par semaine) à compter du 12/06/2017 et jusqu'au 25/08/2017,
- ⇒ décide que la rémunération sera calculée sur la base du traitement afférent à l'indice majoré 316,
- ⇒ habilite Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Recrutement d'agents saisonniers en 2017 - poste 5 voirie et soutien manifestations

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel en charge des travaux de voirie et du soutien aux manifestations pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison notamment des nombreux travaux de voirie prévus cette année à Saint-Jeoire et de l'activité importante en cette saison pour le service manifestations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix) :

- ⇒ décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent de soutien au service voirie (et soutien manifestations) à temps plein (35 heures par semaine) à compter du 12/06/2017 et jusqu'au 25/08/2017,

- ⇒ décide que la rémunération sera calculée sur la base du traitement afférent à l'indice majoré 316,
- ⇒ habilite Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Personnel et ressources humaines - création de poste de rédacteur

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi précitée ;

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le conseil municipal le 15 décembre 2016 ;

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (19 voix - M. Pélisson s'est abstenu):

- ⇒ décide de créer, à compter du 17 février 2017, un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- ⇒ décide que les effectifs du personnel communal sont modifiés selon le tableau joint en annexe ;
- ⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Personnel et ressources humaines - création de poste d'adjoint technique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi précitée ;

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le conseil municipal le 15 décembre 2016 ;

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix):

- ⇒ décide de créer, à compter du 1^{er} mai 2017, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ème} classe à temps complet ;
- ⇒ décide que les effectifs du personnel communal sont modifiés selon le tableau joint en annexe ;
- ⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Travaux de requalification et de sécurisation du centre-bourg - demande de subvention au conseil départemental (FDDT)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser la requalification et la sécurisation du centre-bourg de la commune.

Vu la décision de la commune de lancer les travaux de requalification et de sécurisation du centre-bourg dès 2017 ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au conseil départemental au titre du fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT) sur la programmation de l'exercice 2017.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de cette opération pour laquelle la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité (20 voix) :

⇒ décide de lancer le projet de requalification et de sécurisation du centre-bourg de Saint-Jeoire, dont le montant estimatif global s'élève à 1 851 000 € HT (travaux d'un montant estimatif prévisionnel provisoire global de 1 776 000 € HT et 75 000 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre) ;

⇒ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FDDT auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie dont le plan de financement est le suivant :

Coût du projet de requalification et de sécurisation du centre-bourg (travaux et MOE)	1 851 000 € HT
Autofinancement 2017 (dont emprunt)	1 331 000 € HT
Besoin de financement par subvention auprès du conseil départemental au titre du FDDT	200 000 € HT

Travaux de mise en séparatif des eaux usées du secteur de Pouilly - demande de subvention au conseil départemental (FDDT)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser les travaux de mise en séparatif des eaux usées du secteur de Pouilly.

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au conseil départemental au titre du fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT) sur la programmation de l'exercice 2017.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de cette opération pour laquelle la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité (20 voix) :

⇒ décide de lancer le projet de mise en séparatif des eaux usées du secteur de Pouilly, dont le montant estimatif global s'élève à 292 000 € HT ;

⇒ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FDDT auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie dont le plan de financement est le suivant :

Coût du projet de travaux de Pouilly	292 000 € HT
Autofinancement 2017 (dont emprunt)	162 698 € HT
Besoin de financement par subvention auprès du conseil départemental au titre du FDDT	50 000 € HT

Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable de Montrenaz - demande de subvention au conseil départemental (FDDT)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser les travaux de renouvellement de la canalisation d'alimentation en eau potable de Montrenaz.

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au conseil départemental au titre du fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT) sur la programmation de l'exercice 2017.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de cette opération pour laquelle la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité (20 voix) :

- ⇒ décide de lancer le projet de renouvellement de la canalisation AEP du hameau de Montrenaz, dont le montant estimatif global s'élève à 119 100 € HT ;
- ⇒ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FDDT auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie dont le plan de financement est le suivant :

Coût du projet de travaux de Montrenaz	119 100 € HT
Autofinancement 2017 (dont emprunt)	54 100 € HT
Besoin de financement par subvention auprès du conseil départemental au titre du FDDT	20 000 € HT

Création d'un emploi temporaire de gestionnaire de la salle des fêtes

Mme le Maire explique au conseil municipal que :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale et notamment son article 3, 1° ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant que la commune est propriétaire de la salle des fêtes située place Germain Sommeiller et que ce bâtiment accueille des événements privés mais aussi de nombreuses associations locales et des réunions publiques organisées par la collectivité. Il est nécessaire d'assurer sa gestion (état des lieux, respect des horaires et des riverains...), son entretien et le ménage des locaux. Mme le Maire fait état de l'incertitude enveloppant

le devenir de ce bâtiment à moyen terme et les nombreuses conséquences en découlant, entraînant le recrutement d'un agent titulaire hypothétique et non fondé.

Il y aurait donc lieu, de créer un emploi temporaire de gestionnaire de la salle des fêtes, à temps incomplet à raison de 6 heures de travail par semaine.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix):

- ⇒ décide de créer un emploi temporaire de gestionnaire de la salle des fêtes à compter du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'au 30 juin 2018,
- ⇒ précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 6 heures / semaine,
- ⇒ décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 316,
- ⇒ habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 12 mois).

III- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Horaires de l'école publique : la commune réfléchit à la demande des enseignants de reculer l'heure de démarrage de l'enseignement le matin de 15 minutes, toutes les facettes de ce dossier (TAP, cantine, périscolaire...) devront être étudiées.

Commission scolaire : lors de sa dernière réunion il a été décidé de maintenir à l'identique, pour différentes raisons, les horaires des TAP l'année prochaine. Un mot a été distribué aux parents de tous les enfants de l'école.

IV- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

OMA : le bureau de l'association a été partiellement renouvelé lors de la dernière réunion, Mme Lafrasse est élue présidente et seuls 2 élus (MM Meynet et Millon) restent membres dudit bureau.

V - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Fleurissement : la commission s'est réunie récemment pour discuter du fleurissement 2017 de la commune. La commune ayant pris la décision de recruter un électricien pour remplacer un agent technique partant à la retraite ce printemps, il a été décidé de confier le fleurissement à une entreprise privée.

Déchets : une réflexion est menée en intercommunalité afin d'optimiser le maillage du territoire concernant les points d'apport volontaire (OM et tri sélectif) et de permettre

une meilleure collecte des éléments recyclables. Pour information, une baisse de 5 % du tri a été constatée sur le territoire de la CC4R entre 2009 et 2015, ce qui engendre une hausse des coûts pour l'intercommunalité, les déchets recyclés et collectés étant en effet valorisés (au niveau environnemental et financier).

Sébastien, stagiaire BPJEPS : Sébastien Delbecq, notre stagiaire BPJEPS, a été évalué pour la première fois par des professionnels de l'animation ce jeudi dans le cadre des TAP.

VI- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part des informations suivantes :

Syndicat des Brasses : le 23 février chaîne d'or s'illuminera, un concert sera donné et diverses animations proposées dès 17h30, la station fêtera à cette occasion ses 45 ans. Au niveau budgétaire plusieurs mauvaises nouvelles ont été annoncées : une baisse de 10 % du chiffre d'affaires a été constatée au 10 février par rapport à 2016, des factures d'entreprise non payées pour des travaux réalisés et un redressement fiscal pour une TVA non acquittée sur les années 2011-2014 vont obliger le syndicat des Brasses à déboursier 85 000 €. La compétence tourisme a été transférée à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2017, de nombreuses questions se posent sur la maison des Brasses notamment, une SPL pourrait être envisagée.

VII - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Repas des aînés : il aura lieu le samedi 4 mars à 12h00 à la salle des fêtes, le repas sera préparé par le restaurant les sapins, l'orchestre Blue Note assurera le karaoké et les élus et membres du CCAS le service.

Conseil des seniors: le nouveau fonctionnement de son assemblée, souhaité pour favoriser la participation de tous et l'émergence de projets, emporte l'adhésion de ses membres. L'ensemble des activités a repris dans d'excellentes conditions.

Conseil municipal des jeunes : cette entité a vu sa mission se terminer le 28 janvier dernier. Les élus ont entamé une réflexion sur la future constitution du conseil des seniors, de nombreuses pistes sont à l'étude (l'élargir aux enfants habitant Saint-Jeoire mais scolarisés ailleurs, proposer un lien avec le conseil des seniors pour des projets intergénérationnels...). M. Chatel remercie chaleureusement Mmes Sandrine Girard et Aurélie Brissaud pour leur implication constante et totale pour accompagner cette entité.

Foyer jeunes : il sera ouvert pendant les prochaines vacances scolaires au rez-de-chaussée du bâtiment Saint-François Jacquard (sauf les jeudi et vendredi de la deuxième semaine) en présence de Jordi et Sébastien.

Projet de la déchetterie de Saint-Jeoire : les récents avenants de maîtrise d'œuvre validés en conseil communautaire mettent en avant la légèreté des études, notamment de sol, menées auparavant et ont entraîné des questions d'élus communautaires sur le devenir de ce projet, eu égard à la nature du sol de ce terrain situé sur Saint-Jeoire. Mme le Maire pose la question de l'avenir et de la réalisation de ce projet et exprime son inquiétude au vu du souhait affirmé par les administrés en 2014 de garder cet équipement public sur son territoire. Les élus informeront le conseil municipal des suites de ce projet qui demeure, en l'état, maintenu.

VIII- REVISION DU PLU - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

Révision du PLU : ce document a été arrêté lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2016. L'ensemble du dossier a été transmis aux personnes publiques associées qui bénéficient de 4 mois pour faire part de leurs observations. Une réunion d'information à destination de la population aura lieu au printemps avant la tenue de l'enquête publique, logiquement avant juillet 2017.

IX - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

Concasseur installé à la Géode : aucune autorisation n'avait été donnée à cette installation, ce sera chose faite très rapidement après une déclaration faite de manière dématérialisée en préfecture. Les travaux seront terminés la semaine prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 23 mars 2017 à 19h30.

Dossier de l'aménagement du centre : après une discussion sur la pertinence et l'importance de l'installation, au-dessus du parking du clos Saint-François de conteneurs OM et de tri sélectif (Mme le Maire souhaite rappeler à cette occasion qu'aucune décision définitive n'avait été prise et que la commune se rapprochera très rapidement du conseil départemental pour connaître sa position à ce sujet) des devis concernant une étude sur le stationnement et les déplacements au centre-bourg de Saint-Jeoire sont présentés : les élus conviennent de continuer la réflexion et les recherches en la matière avant de décider de sa réalisation ou non.

TOUR DE TABLE

Y. PELISSON : souhaite que certains éléments soient remontés à la CC4R concernant le tri des déchets industriels des professionnels : en effet les emballages et le papier de l'entreprise SET sont triés et recyclés par la COVED mais pas les emballages plastiques pour lesquels la seule solution serait de les intégrer aux OM. M. Péliesson regrette ce dysfonctionnement et met en avant l'existence de filières de recyclage de tels déchets. Mme Prudent fera remonter ces remarques à la CC4R.

D. BOUVET : souhaite mettre en avant et féliciter Pascale Gros pour son énorme travail à la tête de l'OMA ces 3 dernières années et des magnifiques et nombreuses manifestations organisées. 2017 annonce également son lot de manifestations, dont le comice agricole le 8 octobre prochain.

M. Bouvet informe également que les élus vont se pencher cette année avec plus d'acuité sur la vie économique du territoire, la commission ad hoc n'étant composée que de 4 membres élus, M. Bouvet lance un appel aux bonnes volontés pour les rejoindre.

Concernant les déchets au niveau intercommunal, un déficit de 200 000 € a été constaté et sera à la hausse en 2017 (du fait notamment d'un taux de recyclage sur le territoire pas suffisamment élevé), les membres de la commission ont refusé la hausse importante de la taxe OM et souhaitent trouver d'autres pistes d'économies. Une réflexion sera effectivement à mener sur le secteur d'installation des conteneurs enterrés OM et tri au centre de Saint-Jeoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h10.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL



